

IL FAUT L'UN et non l'unité

L'ORDRE de grève des cheminots, puis son retrait par les Fédérations C.G.T., F.O. et C.F.T.C. ont permis de mesurer combien un conflit aboutissant à la paralysie des transports à l'échelle nationale tranchait avec les multiples épreuves de force opposant travailleurs et gouvernement du temps de la IV^e République. En raison des conditions de préparation de cette grève, qui aboutissait à faire reposer le mouvement sur une partie seulement du personnel du fait de sa durée — de 4 heures du matin à midi — l'annulation du mot d'ordre peut paraître le moindre mal pour les travailleurs. Ce qui est par contre le plus révélateur, c'est le désarroi des dirigeants syndicaux face au nouveau régime, à l'occasion de cette épreuve de force.

La routine, le vide absolu de leur politique depuis un an, le rabâchage des mêmes revendications, de la même tactique, de la même orientation qu'autrefois, le refus d'un réexamen de leur politique passée, etc..., depuis un an, sont apparus tout d'un coup aux yeux de milliers d'ouvriers et de militants.

La très nette reprise de volonté combative de l'ensemble des ouvriers à la veille du 16 juin, leur conviction qu'il fallait relever le gant face à la menace de réquisition (c'était la température dans la plupart des assemblées de syndiqués qui eurent lieu dans le pays à ce moment), puis la soudaine retombée du mouvement revendicatif au lendemain même de l'annulation de la grève dans tous les secteurs, démontrent que quelque chose s'est produit dans la classe ouvrière dont on n'a pas encore retiré tout le profit politique sinon subi toutes les conséquences.

Nous avons déjà constaté que les ouvriers n'avaient pas exactement enregistré comme leurs dirigeants la défaite de mai 1958. C'est ce qu'attestent les manifestations de cet hiver (Fives-Lille-Cail), surgies spontanément à la base, face aux conséquences de la récession, et la reprise traditionnelle de mouvements revendicatifs lors de la reprise du printemps 1959 sans que les Bureaux confédéraux y soient pour grand chose. Ces derniers, constamment légalistes, y compris pendant tout le mois de mai 1958, se contentant d'appeler à la vigilance dans les permanences quand de Gaulle prenait le pouvoir, totalement passifs, avaient déjà quelque peu déçu les travailleurs.

C'est ainsi que volontairement les centrales syndicales se vouèrent au silence pendant de longs mois, ou é mirent quelques petites protestations platoniques. Ce fut également le cas de la C.G.T., malgré son attitude plus claire que F.O. et la C.F.T.C., lors du référendum du 28 septembre. Ces deux dernières jouèrent à ce moment, soit en fait la neutralité bienveillante au nouveau régime, soit découvrirent des côtés positifs à la nouvelle Constitution : sur le rôle du conseil économique, sur la « Communauté », etc... On découvrit même des gaullistes notoires dans la propre direction de F.O. (Lafont et Le Bourre).

Puis, soudainement, la publication des ordonnances antiso-les du début de cette année rencontra un retard inexplicable à réagir de la part de TOUTES les centrales syndicales. Pendant près de quinze jours, les travailleurs attendirent les protestations des syndicats. Avouons que lorsqu'enfin elles vinrent, elles furent bien timides. On conçoit dès lors que les tra-

vailleurs se soient montrés bien méfiants à l'égard des Bureaux confédéraux.

C'est pourquoi les ouvriers, lors de la reprise des mouvements au printemps dernier, ont davantage suivi leur rythme propre, sans que Frachon, Bothereau et Bouladoux favorisèrent en quoi que ce soit l'élévation de leur conscience politique.

Limités à des revendications particulières (caractéristiques de la période) d'ordre économique (revendications de salaires), même corporatives, ces mouvements culminèrent dans les grèves de 24 heures des roulants de la S.N.C.F. et du métro parisien, sans même que l'unité soit pratiquement réalisée entre tous les syndicats (hostilité F.O. et C.F.T.C. à la grève des roulants S.N.C.F. et des autonomes du métro).

La multiplication des petits mouvements revendicatifs, l'unité se réalisant spontanément à la base, révélait au moins quelques possibilités de combats. Là encore, les dirigeants syndicaux NE SURENT PAS CHOISIR SUR QUEL TERRAIN ils voulaient se battre (s'ils le voulaient!). Lorsqu'enfin, ils parurent se décider, lors du mouvement de la S.N.C.F., ils reculèrent très vite dès que Debré leva le petit doigt. Ainsi, la nécessaire élévation de la conscience politique des ouvriers qui pouvait en découler fut ajournée. Indiscutablement le terrain choisi était très favorable parce qu'il réalisait l'unité des trois centrales dans un secteur moins sensible aux conséquences de l'activité économique.

Sur ce terrain, Debré avait peu de facilités de manœuvre s'il entendait infliger un coup au mouvement ouvrier. Convenons que, malgré le caractère en définitive fragile de son pouvoir bonapartiste, il sut s'en tirer mieux que les syndicats. Remarquons à ce propos la discrétion de De Gaulle pendant toute cette période, sachant mettre astucieusement Debré en avant au cours de cette épreuve de force avec les syndicats ouvriers. Debré, conscient de l'incertitude d'un combat l'opposant à TOUT LE MOUVEMENT OUVRIER, tous syndicats réunis, préféra la bataille partielle. S'il choisit la S.N.C.F., à DEFAUT D'AUTRES, c'est en tenant compte de l'INCIDENCE EXTRAORDINAIRE que cette grève éminemment spectaculaire eût pu avoir pour tout le mouvement ouvrier.

Se gardant bien de toute mesure capable de mettre le feu aux poudres, Debré supprima au contraire la franchise de 3.000 francs à la Sécurité Sociale, et augmenta de 10 % les allocations familiales, retirant ainsi la seule base commune générale, potentielle, d'accord des trois centrales syndicales à l'échelon le plus élevé. Pendant que ces dernières chantaient victoire devant ces concessions qu'elles interprétèrent comme la vérification de la justesse de leur politique de pression, exclusive sur le gouvernement qu'elles se contentent de pratiquer depuis un an, Debré lança les ordres de réquisition de la S.N.C.F. Il poussa même le luxe de conserver le contact avec les Bureaux Confédéraux de F.O. et C.F.T.C., jouant le rôle d'intermédiaire entre leurs fédérations en conflit avec le gouvernement.

Bothereau et Bouladoux se contentèrent de garanties verbales concernant le « droit de grève non menacé » (un comble!) alors même que le gouvernement l'interdisait à la S.N.C.F. Devant le caractère hasardeux du mouvement de grève, qui n'au-